



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-59

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal, est entré en vigueur à la date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC d'Antoine-Labelle.

Numéro	Adoption	Titre	Entrée en vigueur
134-59	28 septembre 2020	Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin d'agrandir les limites de la zone CU-603 et prévoir un usage additionnel de vente au détail aux dépôts et ateliers d'entrepreneur spécialisé en construction, plomberie et électricité.	14 décembre 2020

Toute personne intéressée peut consulter le règlement sur le site Internet de la Ville au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 30^e jour de décembre 2020.
Stéphanie Lelièvre, greffière